Comment signaler et régulariser une absence par Pronote ?

Quand un élève est absent, le service de vie scolaire envoie un SMS aux responsables légaux : les responsables légaux doivent alors justifier les absences dans les 48h ouvrées via PRONOTE.

Depuis un ordinateur (ENT puis Pronote) ou depuis l'application Pronote.



<u>1-Depuis l'écran d'accueil, les absences récentes apparaissent dans la colonne vie scolaire.</u>



En cliquant sur « Absence à justifier », vous pouvez la justifier :

-saisir la raison dans le commentaire ;

-joindre éventuellement un justificatif (par exemple un certificat médical...).



Au collège Jean Macé, vous ne pouvez pas saisir la raison dans le menu déroulant. Cette dernière sera saisie par le service de vie scolaire. Vous devez remplir seulement la partie "Commentaire" (et éventuellement joindre un justificatif).

En cliquant sur « Prévenir une absence », vous pouvez avertir le service vie scolaire :

-saisir la raison dans le commentaire ;

-joindre éventuellement un justificatif (par exemple un certificat médical...).



Au collège Jean Macé, vous ne pouvez pas saisir la raison dans le menu déroulant. Cette dernière sera saisie par le service de vie scolaire. Vous devez remplir seulement la partie "Commentaire" (et éventuellement joindre un justificatif).

2-Depuis l'onglet « vie scolaire », puis le sous-onglet « carnet » : vous accéder au récapitulatif.





Le nombre d'absences non justifiées figure dans les bulletins périodiques.

TRÈS IMPORTANT : <u>Ne pas tenir compte</u> de l'indication « La raison donnée par les parents n'a pas été retenue par la vie scolaire » qui est toujours présente puisque les parents ne peuvent pas choisir eux-mêmes la raison de l'absence, qui est déterminée par la Vie scolaire suite à l'étude de la justification qui a été transmise en commentaire.